

Secteur d'information sur les sols (SIS)

LIGER Robert

Description de l'établissement

Nom : LIGER Robert
Adresse(s) : Ravisy
Commune(s) : CHATILLON EN BAZOIS (58065)
Activités : Non renseignée
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 07/05/2026

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP4482730502

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Commune(s) : CHATILLON EN BAZOIS (58065)

Description¹ : L'établissement GARAGE RENAULT LIGIER a anciennement exploité le site pour des activités de garage automobile de 1967 à 1994 environ. Au regard de leur implantation dans la cour à proximité des bâtiments, les cuves ne peuvent être retirées, mais ont été neutralisées et remplies d'un béton liquide.

Pollutions résiduelles

L'analyse des sols réalisée montre que les matériaux prélevés au sondage S1 entre 1.30 et 1.80m sont pollués. Ils présentent un dépassement de la valeur Molybdène : 0.87 mg/kgMS. (Ce dépassement de seuil concerne un sol actuellement recouvert par une dalle béton.)

Compatibilité avec usage

L'état environnemental du site apparaît compatible avec un usage industriel ou tertiaire au regard du recouvrement actuel des terres polluées.

Conclusion

Quand bien même il existe une compatibilité entre l'usage actuel du site, à savoir un usage industriel ou tertiaire, et la présence de pollutions résiduelles telles que décrites précédemment, il convient de conserver la mémoire de cette zone et de s'assurer que des études adéquates seront réalisées en cas d'aménagement ou de changement d'usage. C'est dans cet objectif que ce site est intégré aux Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

PRINCIPALE RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX SIS

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en

informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Dans le cas où un projet de construction ou d'aménagement serait mené à bien sur le site, le porteur de projet ou la collectivité compétente en matière d'urbanisme peuvent transmettre à l'inspection le rapport de récolement des travaux réalisés, précisant les mesures prises pour gérer la pollution et les pollutions résiduelles constatées. Ces éléments permettront de procéder à la révision du présent secteur d'information sur les sols.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 07/05/2026

Enjeux et environnement :

- Géologie

La coupe géologique réalisée de la surface en profondeur met en évidence la présence d'un sol argileux.

Commune(s) :

- Hydrologie
- Site localisé en rive gauche du cours d'eau, canal du Nivernais.
-
-
- Hydrogéologie
- Arrivée d'eau souterraine localisée entre 1,35m et 1,50m de profondeur.

CHATILLON EN BAZOIS (58065)

Description³ :

L'établissement GARAGE RENAULT LIGIER a anciennement exploité le site pour des activités de garage automobile environ de 1967 à 1994 environ, classé ICPE sous le régime de la déclaration avec contrôle (dépôt de liquides inflammables). Ce garage, qui était équipé de 2 cuves, n'est plus en activité depuis de nombreuses années.

11/05/1967 : Récépissé de déclaration d'exploitation

1994 : Cessation d'activité

17/04/2024 : Facture faisant état des mesures de sécurités prises :

- Vidange et dégazage des cuves
- Dégraissage et lavage complet par basse pression
- Pompage des effluents et des résidus de fond de cuve, assèchement
 - Transfert des résidus de fond de cuve et eaux de lavage sur centre de traitement agréé
 - Fourniture et mise en place de béton liquide pour neutralisation des cuves et regards

En raison de leur implantation dans la cour à proximité des bâtiments, les cuves ne peuvent être retirées, mais ont été neutralisées et remplies d'un béton liquide.

29/04/2024 : Notification de cessation d'activité

22/03/2024 : Mail notifiant la vente du site et changement de propriétaire

12/08/2024 : Rapport diagnostic pollution des terrains, Laboratoire d'analyses EXASOL. L'analyse des sols réalisée montre que les matériaux prélevés au sondage S1 (au sud-est du bâtiment) entre 1.30 et 1.80m sont pollués. L'analyse présente un dépassement de la valeur Molybdène : 0.87 mg/kgMS. Ce dépassement de seuil concerne un sol actuellement recouvert par une dalle béton.

Le bureau d'étude souligne que la dalle actuelle peut être laissée en place, ou en fonction des travaux envisagés par les futurs acquéreurs, remplacée par une couverture granulaire, un enrobé ou une nouvelle dalle bétonnée.

Usage futur du site : Identique à l'actuel industriel ou tertiaire.

Suites de l'instruction :

La cessation d'activité du site est réputée achevée. L'installation est considérée comme régulièrement réhabilitée au titre du code de l'environnement. Elle relève désormais des articles L. 556-1 et R. 556-1 du code de l'environnement. Ainsi, en cas de changement d'usage, le maître d'ouvrage devra faire établir une étude de sol et une attestation dite ATTES-ALUR pour vérifier la compatibilité des milieux avec l'usage projeté (cf L. 556-1 et R. 556-1 à R. 556-3 du code de l'environnement). Ces documents devront être joints au permis de construire. La mémoire des pollutions résiduelles est conservée via un enregistrement « Information SSP » dans Géorisques.

Au regard des pollutions résiduelles, un classement en secteur d'information des sols (SIS) des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

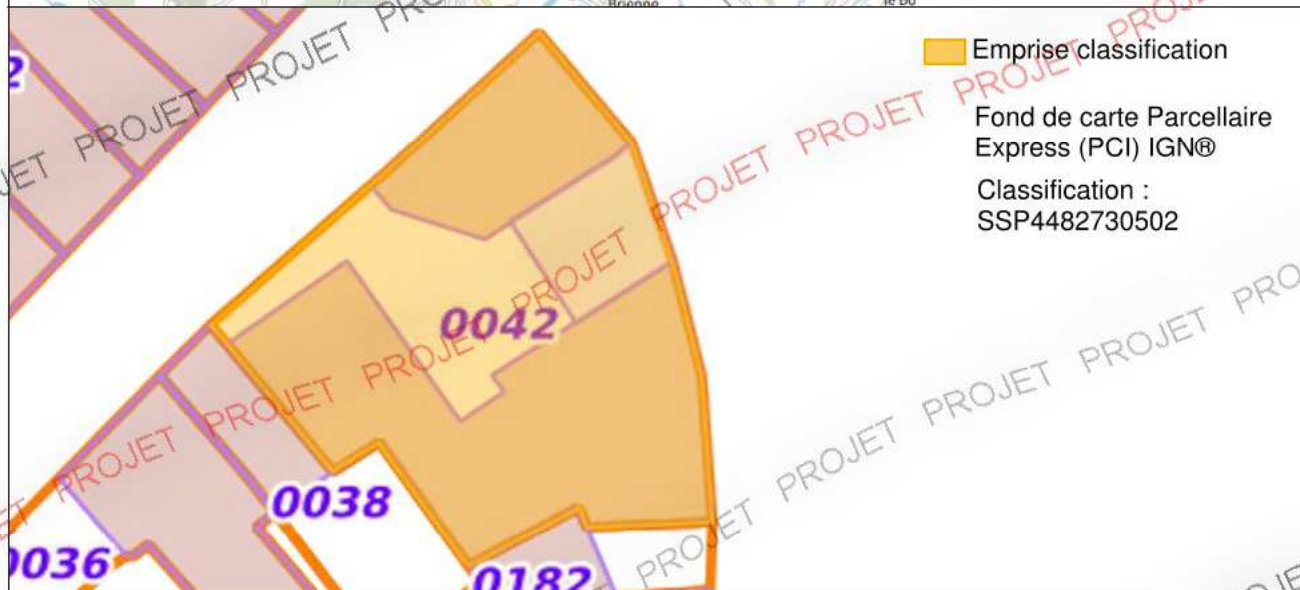
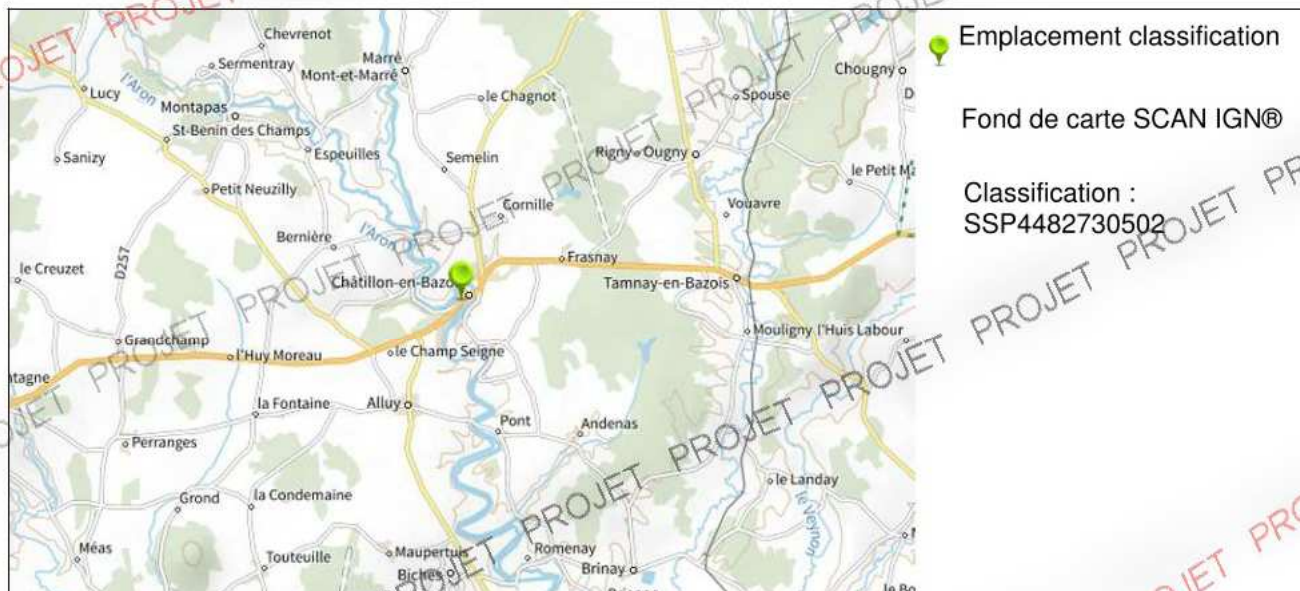
Documents associés : Annexe graphique

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
CHATILLON-EN-BAZOIS		AN	0042	00

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 749627.8720318794, Lat. : 6661414.332350508

Superficie estimée :

689 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

Annexe graphique Garage Ligier

Annexe 1 : Localisation du site

